



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 décembre 2012 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Georges Dallaire, décédé le 9 novembre 2012 à l'âge de 90 ans ;
- Madame Gabrielle « Gaby » Paquet, décédée le 2 décembre dernier à l'âge de 99 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2012-12-628 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter l'ordre du jour modifié de la manière suivante :

- Par la correction aux articles 3 A) et 3 C) du numéro de la zone, à savoir : aurait dû se lire « zone industrielle I-2 133-1 » et non « zone industrielle I-2 1331-1 »;
- Par le retrait de l'article 6 B) – « Adoption du Règlement RV-992-11-5 »;
- Par l'ajout de l'article 24.1 – « Mandat au procureur - Robert Poirier c. Ville de Boisbriand (Dossier P-416) »;

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jean-Marie Girard

- Revue municipale Info Boisbriand – Taux d'endettement de la Ville – Combien cela représente-t-il « per capita ».

Monsieur Martin Drapeau

- Travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville – ces travaux étaient-ils urgents? Aurait-on pu les reporter?

Madame Suzanne Geoffrion

- Bibliothèque – Que se passe-t-il avec les achats d'étagères prévus?

Monsieur Corbeil

- Quel sera le taux global de taxation pour l'année 2013?

Monsieur Serge Binette

- Changement de zonage sur la rue Prévost – Affectera-t-il les constructions existantes?

Monsieur Robert Noël

- Rivière Cachée – Y a-t-il eu des changements sur la responsabilité des ouvrages à exécuter le long du cours d'eau dans le secteur de la rue Raymond-Lévesque?

Monsieur Jean-Marie Girard

- Régime de retraite des employés de la Ville – qu'en est-il?

Monsieur Martin Drapeau

- Endettement de la Ville – Comparaison avec la CMM.

**RÉSOLUTION 2012-12-629
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-004**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-004 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de Règlement RV-1441-004 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-004, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2012-12-630
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-001**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-1447-001 et les conséquences de son adoption :

Projet de Règlement RV-1447-001 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone C-3 319.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-001, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2012-12-631
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-002**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-1447-002 et les conséquences de son adoption :

Projet de Règlement RV-1447-002 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-2 133-1.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-002, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2012-12-632
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 7, RUE DE LA ROSE-DES-
CÈDRES – ZONE R-1 137 – LOT 3 496 881 – DOSSIER 1211-DM-213**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé 7, rue de la Rose-des-Cèdres, désigné comme étant le lot 3 496 881 au Cadastre du Québec, dans la zone R-1 137.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 7 novembre 2012, portant le numéro R-12-CU-2255;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la norme du total minimal des deux marges latérales du bâtiment résidentiel à 3,45 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 4,50 mètres dans cette zone, soit une réduction de 23,3 % de la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone R-1 137 pour le bâtiment unifamilial situé au 7, rue de la Rose-des-Cèdres.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la mairesse Marlene Cordato dénonce son intérêt à l'égard de la liste des embauches faisant partie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012, celle-ci ayant omis d'enregistrer sa dénonciation lors de l'adoption de la résolution 2012-11-619.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2012-12-633
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012, tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-634
RÈGLEMENT RV-478-11 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-478-11 modifiant le Règlement RV-478 concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dans la municipalité de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-635
RÈGLEMENT RV-1311-2 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1311-2 modifiant le Règlement RV-1311 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue pour le développement d'une partie du secteur Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-636
RÈGLEMENT RV-1441-001 – SECOND PROJET - ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-001 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 octobre 2012, suivant la résolution 2012-10-501;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2012;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-001 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-637
RÈGLEMENT RV-1441-002 – SECOND PROJET – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-002 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 octobre 2012, suivant la résolution 2012-10-502;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2012;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-002 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-638
RÈGLEMENT RV-1441-003 – SECOND PROJET – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-003 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 octobre 2012, suivant la résolution 2012-10-503;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2012;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-003 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-639
RÈGLEMENT RV-1441-001 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-001 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

RÉSOLUTION 2012-12-640
RÈGLEMENT RV-1441-002 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-002 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.

RÉSOLUTION 2012-12-641
RÈGLEMENT RV-1441-003 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-003 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

RÉSOLUTION 2012-12-642
RÈGLEMENT RV-1533 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1533 autorisant le financement par emprunt des sommes à payer en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure.

RÉSOLUTION 2012-12-643
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 25 octobre au 21 novembre 2012, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-644
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2012 montrant un total des activités de 5 820 019,19 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 545 714,87	
Activités financières d'investissement	1 432 549,07	
Total des chèques fournisseurs		4 978 263,94
Salaires – Dépenses	1 279 409,56	
Salaires - Déductions	(437 654,31)	
Total des salaires nets		841 755,25
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 820 019,19

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-645
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 novembre 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 15 novembre 2012, montrant un total de 163 033,12 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-646
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2012 AU MONTANT DE 6 105 000 \$ - ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1047, RV-1049, RV-1051, RV-1074, RV-1076, RV-1077, RV-1083, RV-1085, RV-1087, RV-1105, RV-1219, RV-1224, RV-1230, RV-1231, RV-1233, RV-1234, RV-1235, RV-1236, RV-1243, RV-1244, RV-1247, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 décembre 2012, au montant de 6 105 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,50800	564 000	1,50000	2013	2,54083
		581 000	1,65000	2014	
		597 000	1,85000	2015	
		615 000	2,00000	2016	
		3 748 000	2,25000	2017	
Financière Banque Nationale inc.	98,59800	564 000	1,50000	2013	2,58616
		581 000	1,75000	2014	
		597 000	2,00000	2015	
		615 000	2,15000	2016	
		3 748 000	2,30000	2017	
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,72370	564 000	1,60000	2013	2,63863
		581 000	1,80000	2014	
		597 000	2,00000	2015	
		615 000	2,20000	2016	
		3 748 000	2,40000	2017	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,10000	564 000	1,50000	2013	2,64690
		581 000	1,60000	2014	
		597 000	1,85000	2015	
		615 000	2,00000	2016	
		3 748 000	2,25000	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 105 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ces dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-647
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2012 AU MONTANT DE
6 105 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 105 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1047	9 200
RV-1049	6 300
RV-1051	3 000
RV-1074	19 200
RV-1076	18 000
RV-1077	113 000
RV-1083	12 300
RV-1085	61 600
RV-1087	72 800
RV-1105	45 700
RV-1219	102 900
RV-1224	41 100
RV-1230	41 400
RV-1231	14 100
RV-1233	158 600
RV-1234	39 000
RV-1235	28 300
RV-1236	37 100
RV-1243	77 400
RV-1244	192 200
RV-1247	819 400
RV-1331	263 200
(subv. TIQM # 501048)	
RV-1331 (part de la Ville)	727 500
RV-1360	90 300
RV-1373	2 428 000
RV-1353	21 400
RV-1450	47 400
RV-1456	464 600

RV-1484	50 000
RV-1517	100 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 105 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 décembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :Banque Nationale du Canada située au 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 1W5.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, la trésorière adjointe. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-648
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2012 AU MONTANT DE
6 105 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 105 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-1047, RV-1049, RV-1051, RV-1074, RV-1076, RV-1077, RV-1083, RV-1085, RV-1087, RV-1105, RV-1219, RV-1224, RV-1230, RV-1231, RV-1233, RV-1234, RV-1235, RV-1236, RV-1243, RV-1244, RV-1247, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1219, RV-1224, RV-1230, RV-1231, RV-1233, RV-1234, RV-1235, RV-1236, RV-1243, RV-1244, RV-1247, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-649
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2012 AU MONTANT DE
6 105 000 \$ - PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand aura le 10 décembre 2012, un montant de 5 476 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 10 466 000 \$, pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-1047, RV-1049, RV-1051, RV-1074, RV-1076, RV-1077, RV-1083, RV-1085, RV-1087, RV-1105, RV-1219, RV-1224, RV-1230, RV-1231, RV-1233, RV-1234, RV-1235, RV-1236, RV-1243, RV-1244, RV-1247, RV-1331, RV-1360, RV-1373;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 54 400 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 5 421 600 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 19 décembre 2012;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE la Ville de Boisbriand emprunte 5 421 600 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-650
SOUSSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DU CENTRE
CULTUREL – CONTRAT 2012-1288

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie du Centre culturel, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (2 ans) (taxes incluses)
Pla-Net inc Services d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	69 192 \$
Vite Action inc. 783, avenue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	71 385,72 \$
Natalia Cordeiro Entretien Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	77 263,20 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 13 novembre 2012.

D'accepter la soumission de Pla-Net inc. – Services d'entretien d'édifices, au montant de 69 192 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de conciergerie au Centre culturel pour la période du 13 décembre 2012 au 12 décembre 2014.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 816 20 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-651
SOUSSIONS – FOURNITURE D’ALUN LIQUIDE À L’USINE
D’ÉPURATION – CONTRAT 2012-1291**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres public pour la fourniture d’alun liquide à l’usine d’épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	COÛT TOTAL - 1 AN (taxes incluses)	COÛT TOTAL – 5 ANS (taxes incluses)
Les Produits Performants General Chemical ltée 2, boul. du Havre Île Clark Salaberry de Valleyfield (Québec) J6S 5G5	101 407,95 \$	610 057,35 \$
Kemira Water Solutions Canada inc. 3405, boulevard Marie-Victorin Varenes (Québec) J3X 1P7	110 779,33 \$	588 140,36 \$

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions, tel que dressé par le directeur général de la Ville agissant à titre de greffier pro tempore, en date du 20 novembre 2012.

D’accepter la soumission de Les Produits Performants General Chemical ltée., pour une période d’une année, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant de 101 407,95 \$, toutes taxes incluses.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-652
SOUSSIONS – MANUTENTION, ÉVACUATION ET TRANSPORT DES
CONTENEURS DES BOUES DE L’USINE D’ÉPURATION – CONTRAT
2012-1293**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres public pour la manutention, évaluation et transport des conteneurs des boues de l’usine d’épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
BFI Canada inc. 4141, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7	348 692,68 \$

Services Matrec inc. 4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec) J4B 6Z5	373 437,88 \$
WM Québec inc. 2457, Chemin du Lac Longueuil (Québec) J4N 1P1	389 161,91 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par le directeur général de la Ville agissant à titre de greffier pro tempore, en date du 20 novembre 2012.

D'accepter la soumission de BFI Canada inc., pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant de 348 692,68 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 417.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-653
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE POLYMÈRE À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2012-1294**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Axchem Canada ltd 5555, boulevard des Forges Bureau 203 Trois-Rivières (Québec) G8Y 5L5	62 507,31 \$
Produits Chimiques CCC Itée 9999, Route Transcanadienne St-Laurent (Québec) H4S 1V1	73 945,02 \$
Les Produits Chimiques Erpac inc. 180, avenue Saint-Charles, bureau 110 Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L1	76 159,45 \$
John Meunier inc. 4105, Sartelon Ville Saint-Laurent (Québec) H4S 2B3	78 711,90 \$
Constant America 2120, Cabot Montréal (Québec) H4E 1E4	88 280,11 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par le directeur général de la Ville agissant à titre de greffier pro tempore, en date du 20 novembre 2012.

D'accepter la soumission d'Axchem Canada Ltd., pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant de 62 507,31 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-654
DÉTERMINATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2013**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013, soit :

Date	Heure
15 janvier 2013	19 h 30
5 février 2013	19 h 30
5 mars 2013	19 h 30
2 avril 2013	19 h 30
7 mai 2013	19 h 30
4 juin 2013	19 h 30
2 juillet 2013	19 h 30
20 août 2013	19 h 30
10 septembre 2013	19 h 30
1 octobre 2013	19 h 30
19 novembre 2013	19 h 30
3 décembre 2013	19 h 30

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-655
DÉSIGNATION D'UN GREFFIER PRO-TEMPORE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner monsieur René Lachance, directeur général de la Ville comme greffier pro-tempore en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la greffière ou de la greffière adjointe.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-656
PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AQUEDUC,
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE FONDATION DE CHAUSSÉE
SUR L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES, TRONÇON V**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires à BPR-Triax pour les plans et devis et surveillance dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V, au montant de 40 882,81 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat 2008-1048 ainsi que du mandat pour la surveillance des travaux (résolution 2009-04-212);

Monsieur le conseiller Patrick Thifault enregistre sa dissidence.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : Les conseillers Lyne Levert, Gilles Sauriol, Mario Lavallée et Dave McKinley;

Votent contre : Les conseillers Christine Beaudette, Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert et la mairesse Marlene Cordato.

Rejetée

**RÉSOLUTION 2012-12-657
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus de 21 502 700 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 4 624 017 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 211 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-658
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CITL) –
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) prévoyant des revenus pour le transport régulier de 43 735 015 \$ et pour le transport adapté de 3 708 650 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 1 360 289 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-659
MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – APPROBATION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2013 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de la MRC Thérèse-De Blainville;

D'autoriser le trésorier à verser la quote-part de la Ville au montant de 201 761,75 \$.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 620 00 494 et 02 691 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-660
SOUTIEN DE LOGICIELS – SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de Acceo Solutions inc. au montant de 70 080 \$ toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, pour l'entretien des logiciels suivants :

- Cour municipale – UniCité,
- Comptabilité et immobilisations
- Taxation, perception et service de la dette

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 170 00 414.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-661
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – RÉCUPÉRATION DES APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS ET DES HALOCARBURES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente avec Grenier Populaire, pour la récupération des appareils électroménagers et des halocarbures sur le territoire de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, pour une somme de 2 046,70 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 40 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-662
MANDAT AU PROCUREUR – REQUÊTE EN DÉMOLITION – 34, AVENUE
DES MILLE-ÎLES – DOSSIER P-415**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE mandater de l'étude Me Joanne Côté, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour intenter auprès de la Cour Supérieure du Québec toutes les procédures nécessaires enjoignant les propriétaires du 34, avenue des Mille-Îles à procéder à la démolition des agrandissements réalisés sans permis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-663
MANDAT AU PROCUREUR – ROBERT POIRIER C. VILLE DE
BOISBRIAND (DOSSIER P-416)**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me André Comeau de l'étude Hébert Dufresne Comeau pour représenter et défendre les intérêts de la Ville devant la Cour Supérieure du Québec, dossier 700-17-009517-128 enjoignant la Ville de Boisbriand à rembourser les frais et honoraires judiciaires et extrajudiciaires déboursés par le demandeur dans le dossier « La Reine c. Robert Poirier - 700-01-101736-117 » portant sur des accusations de diverses natures déposées contre ce dernier au cours de l'année 2011.

Sur cette proposition, madame la conseillère Lyne Levert demande le vote.

Votent pour : Les conseillers Christine Beaudette, Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert et la mairesse Marlene Cordato;

Votent contre : Les conseillers Lyne Levert, Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2012-12-664
ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS – COMMISSION SCOLAIRE DE LA
SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter de participer au projet de la CSSMI pour l'achat de défibrillateurs à raison de deux défibrillateurs par année avec un montant maximum de 2 500 \$ par appareil (maximum 7) à la condition que les installations soient priorisées aux écoles visées par une forte affluence municipale.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE reporter la proposition principale à une séance ultérieure.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-665
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – 592, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le plan de lotissement pour le remplacement du lot 3 894 234 par la création des lots 5 073 141 à 5 073 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, sous la minute 14462 et daté du 16 mai 2012;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-666
SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux « Stationnement interdit » sur la rue Élisabeth, soit au bout de la rue, côté est ou ouest, à partir de la barrière de la Ville sur une distance de 125 pieds.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-667
SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement de la somme de 6 500 \$ provenant des profits générés par la vente de l'affichage à l'aréna, pour l'année 2012, à divers organismes de la Ville, selon la liste préparée par madame Karine Hamel, responsable des services aux citoyens, du 20 novembre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-668
PRÊT AU CLUB PHOTO DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le prêt de la Maison du Citoyen et Place de la culture au Club photo de Boisbriand du 24 au 26 mai 2013, pour la tenue d'une exposition devant avoir lieu les 25 et 26 mai 2013.

D'accorder un soutien pour la publicité de cette activité culturelle auprès de la population.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-669
AUTORISATION – MARCHÉ DE LA MÉMOIRE – SOCIÉTÉ
D'ALZHEIMER DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la Société Alzheimer des Laurentides à tenir une Marche de la mémoire, le dimanche 26 mai 2013, selon le tracé de l'itinéraire numéro 2 présenté par l'organisme au soutien de sa demande;

D'offrir un soutien logistique à l'organisme pour la réalisation de l'événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-670
CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL – REGROUPEMENT DES GENS
D'AFFAIRES DE BOISBRIAND (RGAB)**

ATTENDU la résolution 2012-04-180, adoptée le 3 avril 2012 autorisant la signature d'une entente de versement d'une subvention pour les années 2012-2013 et 2013-2014;

ATTENDU que ladite entente prévoit également l'organisation d'une campagne d'achat local et/ ou de promotion des commerces ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville;

ATTENDU la proposition de campagne d'achat local datée du 30 octobre 2012 et reçue à la direction générale le 27 novembre 2012, laquelle comporte trois options;

ATTENDU la recommandation du comité d'orientation et de développement stratégique du 27 novembre 2012;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter le principe des trois options soumises par le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) au document soumis à la direction générale de la Ville le 27 novembre 2012 puisqu'elles respectent l'entente signée le 16 mai 2012.

De convenir que ces options seront réalisées selon les priorités établies par le conseil d'administration du RGAB.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-671
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2013**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec, au montant de 23 627,76 \$ plus les taxes applicables, cette somme étant imputable au code budgétaire 02 110 00 494 et se détaillant comme suit :

- A) 13 451,76 \$ plus les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle pour l'année 2013 basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vigueur le 1^{er} janvier 2012;
- B) 11 176 \$ plus les taxes applicables, représentant la tarification annuelle pour l'année 2013 au « Centre de ressources municipales (CRM) ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-672
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 250 \$ au Panier d'épicerie populaire pour la campagne 2012;
- B) 200 \$ à Centraide Laurentides pour la campagne 2012;
- C) 140 \$ pour l'inscription de deux jeunes boisbriannais inscrits au camp de jour 2012 à l'Aide aux enfants handicapés Blainville-Deux-Montagnes (2 enfants à 70 \$ / chacun);
- D) 450 \$ à l'Office municipal d'habitation de Boisbriand pour leur fête de Noël 2012;
- E) 60 160,67 \$ (don non réservé) au Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-673
DON À L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association, le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet-pilote de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-674
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de octobre 2012 montrant un total mensuel de 5 434 078 \$ et un cumulatif de 24 142 365 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-675
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – LK TOITURES – 5100, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-2 477**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2257 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « LK Toitures » au 5100, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-2 477 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle préparées par Enseignes Barbo, du 22 octobre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-676
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – RESTAURANT WENDY'S –
2340, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2256 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Restaurant Wendy's », au 2340, boulevard du Faubourg, dans la zone C-3 403 et plus amplement décrite à la description des onze (11) enseignes préparée par Custom Sign Center inc., datée du 23 octobre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-677
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BOUTIQUE... DISALVO – 3062, CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 29 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2251 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Boutique...Disalvo Sports » au 3062, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite à la description et au visuel de l'enseigne, préparé par Imagerie Arts & Lettres inc., nommé Affichage, daté du 16 octobre 2012 et comportant 1 page.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-678
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – GAGO, CHAUSSURES POUR ENFANTS – 3028,
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2253 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Gago chaussures pour enfants » au 3028, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite au document suivant :

- Description et simulation de l'enseigne, préparée par Enseignes Montréal Néon, nommée Élévations Graph. Photomontage, datée du 30 octobre 2012 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-679
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – PUBLICATIONS SPORTS – 602, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2249 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet Publications Sports » au 602, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite à la description et simulation de l'enseigne préparée par Imagerie DB, sans nom, datée du 26 septembre 2012 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-12-680
REFUS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LES
IMMEUBLES HDB (2011) INC. – BMO BANQUE DE MONTRÉAL – 2310,
BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2260 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de permis de construction pour le projet Immeubles HDB – BMO Banque de Montréal, à être implanté au 2310, boulevard du Faubourg, dans la zone C-3 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- 4 nouvelles perspectives couleurs préparées par Groupe Leclerc, architecture+design, datées de octobre 2012;
- Une série de plans d'architecture et un plan d'implantation révisé, préparés et signés par monsieur Pierre Leclerc, architecte, en date du 25 octobre 2012, dossier no 12-503, comprenant les feuillets no : A-101, A-102, A-201, A-202, A-701 et A-801 à A-808;
- Plan d'aménagement paysager (plantation) préparé par CIMA+, daté du 23 octobre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-681
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BFI CANADA – 4141, BOULEVARD
DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 442**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2259 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le projet d'agrandissement du bâtiment industriel BFI Canada, au 4141, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 452, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur, préparée par Première Design Construction, identifiée BFI Canada;
- Une série de plans d'architecture, plan d'implantation incluant l'aménagement paysager, préparés par Fernando De Marco, portant le numéro de projet 12-790 et datés du 25 octobre 2012, comprenant les feuillets no : A.100, A.101 et A.102;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-682
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE COMMERCIALE – LA CAGE AUX
SPORTS – 3600, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – LOCAL 6 –
ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2258 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour l'aménagement d'une terrasse extérieure commerciale pour le restaurant La Cage aux Sports localisé au 3600, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans détaillés préparés par l'architecte Marcel Dion de la firme Riopel + Associés architectes, datés de septembre 2012, révision du 11 octobre 2012, projet CAS-2178, dessin : A01 et A02.
- Simulation couleur (photo) de la terrasse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-683
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de novembre 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-684
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Katy McLaughlin	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 5 décembre 2012 et ne devant pas dépasser le 27 avril 2013;
Priscilla Rock	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 5 décembre 2012 et ne devant pas dépasser le 13 avril 2013;
Julie Chicoine	Commis à la réception/perception au Service de la trésorerie à compter du 5 décembre 2012 et ne devant pas dépasser le 27 septembre 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Anne-Catherine Côté	Responsable adjointe au Service des loisirs à compter du 21 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Sabrina Le Bouthillier	Responsable loisirs au Service des loisirs à compter du 7 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;
Maryane Boucher	Responsable loisirs au Service des loisirs à compter du 21 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 5 janvier 2014;

Marie-Claude Baron

Responsable loisirs au Service des loisirs à compter du 27 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 11 janvier 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-685
ENGAGEMENT – COORDONNATEUR LOISIRS SYNDIQUÉ,
TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de madame Audrey Koch au poste de coordonnatrice loisirs syndiquée, temporaire à temps complet au Service des loisirs à compter du 27 novembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-686
ENGAGEMENT – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES,
PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'engagement de madame Karoline Cyr au poste de conseillère en ressources humaines, permanent à temps complet au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 21 janvier 2013.

D'accorder un salaire classe 5, échelon 102% de l'annexe B du « manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre »;

De bénéficier d'une période d'essai de 6 mois se terminant le 19 juillet 2013;

D'accorder selon l'expérience de cette dernière, pour fins de vacances seulement, l'équivalent de 2 années de service continu à l'embauche. Cette dernière bénéficiera de 3 semaines de vacances payées dès son entrée en fonction;

D'accorder l'adhésion à l'assurance collective à compter du 21 janvier 2013;

De bénéficier des clauses prévues au manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-687
PERMANENCE – CHEF AUX OPÉRATIONS, RÉGULIER À TEMPS
COMPLET AU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE confirmer la permanence de monsieur Stéphane Laverdière au poste de chef aux opérations, régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, à compter du 22 novembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-12-688
PERMANENCE – CHEF DE DIVISION FORMATION / OSST, RÉGULIER À
TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

DE confirmer la permanence de monsieur Éric Galarné au poste de chef de division Formation / OSST, régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, à compter du 7 novembre 2012.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Séance extraordinaire pour l'adoption du budget – Lundi, le 10 décembre 2012 à 19 h 30 – Invitation à tous ;
- Guignolée du 2 décembre 2012 – Les citoyens ont été extrêmement généreux - Un grand succès ;
- Guignolée des médias avec la collaboration de Moisson Laurentides – Jeudi, le 6 décembre 2012 sur le boulevard de la Grande-Allée face à l'entreprise BFI ;
- Illumination des arbres de Noël devant l'hôtel de ville – 5 décembre à 18 h 45 – Invitation aux citoyens à participer à cette célébration.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Brunch du partage au profit des personnes nécessiteuses de Boisbriand – Dimanche le 9 décembre 2012 de 9 h à 14 h;
- Patinage libre à l'aréna pour souligner la fête de Noël – Samedi, le 15 décembre 2012 de 13 h à 15 h;
- Commentaires sur l'attribution du contrat pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville – demande que les opinions juridiques soient publiées.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Mentionne qu'il n'a jamais mis en doute l'intégrité des fonctionnaires dans le processus d'attribution des contrats;
- Attribution du contrat pour l'agrandissement de l'hôtel de ville – Se questionne sur le fait et les circonstances qui ont fait que l'entrepreneur ait fourni un document manquant à la dernière minute;

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Mise au point sur l'esprit qui règne entre les membres du conseil municipal ;
- Invitation aux citoyens à remettre les excédents de denrées alimentaires au Service d'entraide Le Relais ;
- Spectacle des Vagabonds de Boisbriand après le Brunch du partage, le 9 décembre 2012 ;
- Clinique de sang – Remerciements au Club des Chevaliers de Colomb ;
- Meilleurs vœux des fêtes.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Mise au point sur la situation politique au conseil municipal;
- Travaux de resurfaçage actuellement en cours – Explications sur les retards des travaux en cours en raison de la rencontre de problèmes majeurs;
- Information sur une nouvelle procédure d'encadrement des campagnes de levées de fonds ou quêtes publiques sur les rues pour les organismes de Boisbriand – Le Service des loisirs de la Ville désigné responsable du projet, mettra des panneaux d'affichage de type « sandwich » à la disposition des organismes pour ces événements.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Retour sur les discussions et les débats autour de la demande d'assumer les honoraires juridiques de monsieur Robert Poirier, ancien maire de Boisbriand;
- Concours de photos pour la carte de Noël 2013 – Informations dans la revue municipale Info Boisbriand;
- Inauguration de la sculpture « La Gardienne de l'eau » devant la caserne de pompiers – 5 décembre à 13 h 30;
- Concert de l'orchestre symphonique des Basses-Laurentides – 16 décembre à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Vente de billets pour les activités du Petit Théâtre du Nord – Bonne suggestion de cadeau pour Noël;
- Joyeuses fêtes.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Collecte des ordures sélectives et des ordures – Déplacement des dates en raison des fêtes de Noël et du Jour de l'an. L'information sur ces dates sera disponibles dans le revue municipale Info Boisbriand, édition de décembre 2012 ;
- Collecte de sapins – à compter du 7 janvier 2013;
- Parc du Domaine Vert – Rappel pour la gratuité;
- Tournoi Atome de Boisbriand – Félicitations aux organisateurs et bénévoles – Madame Ginette Lanoix et son équipe;
- Retour sur circonstances troublantes entourant l'adjudication de certains contrats par la Ville;
- Meilleurs vœux des fêtes.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Adhère aux propositions de monsieur Sauriol quant aux circonstances d'attribution du contrat pour les travaux à l'hôtel de ville;
- Réitère sa confiance envers les fonctionnaires et explique les circonstances pour lesquelles le dossier a été soumis à l'UPAC;
- Party de Noël des Pionniers de Boisbriand – Jeudi, le 6 décembre 2012;
- Party de Noël de l'Oasis de Boisbriand – Mardi, le 11 décembre 2012;
- Inauguration des décorations de Noël de l'hôtel de ville – 5 décembre 2012 à 18 h 45.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Partie d'huîtres de la Maison des jeunes Sodarrid a permis d'amasser la somme de 11 518 \$;
- Vente de biscuits par les jeunes de la Maison des jeunes Sodarrid débutera sous peu - Invite les citoyens à répondre favorablement à cette initiative de financement.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (SUITE)

- Explications sur les circonstances entourant l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement à l'hôtel de ville;
- Souligne que les propos de monsieur Sauriol ce soir à son égard ressemblent à ceux que monsieur Lino Zambito a récemment tenus à ce même sujet;
- Personne à l'époque de madame St-Jean et monsieur Poirier n'ont questionné ou se sont opposés au sujet des contrats qui font l'objet aujourd'hui des accusations sauf elle-même et monsieur Thifault;
- Commente l'attitude et les propos de certains membres du conseil à son égard, les qualifiant de manœuvres de destruction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Marie Girard

Article 25

Monsieur Martin Drapeau

Articles 13 et 18

Madame Suzanne Geoffrion

Article 26

RÉSOLUTION 2012-12-689 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance 22 h 18.

Adoptée
